



# République Française

## Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 017-200041689-20250203-BC2025\_003-DE



**Bureau communautaire du 3 février 2025**

### **Objet : Autorisation de recrutement d'un(e) responsable des services techniques**

**Numéro de délibération : BC2025\_003**

L'an deux mille vingt cinq, le trois février, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de Mme Annie PEROCHON, Vice-Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

**Délégués présents :**

Daniel LAGARDE, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Henri AUGER, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Sylviane DORNAT, Julien GOURRAUD

**Absents excusés ayant donné procuration :**

**Absents :**

René ESCLOUPIER, Philippe HARMEGNIES, Alain FOUCHER, Ornella TACHE, Jean-Claude GODINEAU, Laurent BOUILLE

**Secrétaire de séance :**

Gérard BIELKA

**Assistaient à la séance :**

ROSIER Renaud  
GUIBERTEAU Cécilia  
GENEAU David  
GROLEAU Karine  
HOUET Patricia  
REGNAULT Pierrick

**Nombres de membres :**

En exercice : 28  
Quorum : 15  
Présents : 22  
Votants : 22  
Pouvoirs : 0

**Publication (affichage) ou notification du :**

## Autorisation de recrutement d'un(e) responsable des services techniques

Vu la délibération n°CC2020\_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire.

Suite au départ à la retraite du responsable du service technique qui assure la maintenance et l'entretien des 90 bâtiments du patrimoine bâti de la collectivité, la gestion des espaces verts ainsi que le management d'une équipe d'environ 20 agents, Vals de Saintonge Communauté doit procéder au recrutement sur ce poste. Au regard de la spécificité de l'emploi, de l'expertise et des compétences attendues, cet emploi de responsable pourra être occupé par un agent titulaire ou à défaut un(e) agent(e) contractuel(le) de la catégorie B.

Il est rappelé au bureau communautaire que conformément à l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique, un emploi permanent de la catégorie B peut être occupé par un contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins du services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il est précisé que les besoins de la collectivité nécessitent le recrutement d'un responsable du service technique relevant de la catégorie B et du grade de technicien, ou technicien principal de deuxième classe ou technicien principal de première classe, sur un emploi permanent vacant au tableau des effectifs de la délibération BC2024\_066 du 9 décembre 2024 et qu'il n'est pas possible de pourvoir de poste par un fonctionnaire titulaire.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025.

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'autoriser monsieur le président à procéder au recrutement d'un(e) agent(e) contractuel(le) sur un emploi permanent relevant de la catégorie B pour effectuer les missions de responsable du service technique à temps complet pour une durée déterminée de trois ans.
- d'autoriser monsieur le président à déterminer la rémunération de l'agent selon son expérience et son profil, par référence à la grille indiciaire du cadre d'emploi des techniciens, et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par la délibération n°CC2020\_157 du 14 décembre 2020.
- d'autoriser monsieur le président à recruter l'agent et à ce titre à conclure le contrat d'engagement.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 19/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le 19/02/2025

ID : 017-200041689-20250203-BC2025\_003-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,